

DECLARATION PUBLIQUE D'INTERETS (DPI)

Arrêté du 5 juillet 2012 portant fixation du document type de la déclaration publique d'intérêts mentionnée à l'article L. 1451-1 du code de la santé publique

Je soussigné(e) AMELIE MASSARDIER-PILONCHERY

Reconnais avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer tout lien d'intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes dont les activités, les techniques et les produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme au sein duquel j'exerce mes fonctions ou de l'instance collégiale, de la commission, du conseil, du groupe de travail, dont je suis membre ou invité à apporter mon expertise, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans les mêmes secteurs.

Je renseigne cette déclaration en qualité :

D'agent de l'InVS

De membre ou conseil d'une instance collégiale, d'une commission, d'un comité ou d'un groupe de travail (veuillez préciser) au sein de l'InVS

De personne invitée à apporter mon expertise à l'InVS

Autre (préciser)

participation etude avec invs

Je m'engage à actualiser ma DPI dès qu'une modification intervient concernant ces liens ou que de nouveaux liens sont noués, et au minimum annuellement même sans modification.

Il vous appartient, à réception de l'ordre de jour d'une réunion, de vérifier si les liens d'intérêts que vous avez déclarés ou qui pourraient apparaître de manière ponctuelle sont compatibles avec votre présence lors de tout ou partie de cette réunion et d'en avertir l'interlocuteur désigné au sein de l'institution, et le cas échéant le président de séance, si possible, avant sa tenue. En cas de conflits d'intérêts, votre présence est en effet susceptible d'entacher d'irrégularité les décisions prises ou les recommandations, références ou avis émis et d'entraîner l'annulation de la décision prise ou de celle qu'aura pu prendre l'administration au vu de cette délibération.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : dpi-support@invs.sante.fr.

Le présent formulaire sera publié sur le site de l'institution ou des institutions mentionnées dans la déclaration et/ou sur le site du ministère chargé de la santé.

1. Votre activité principale

1.1 Votre activité principale exercée actuellement

Activité libérale

Autre (activité bénévole, retraité, ...)

Activité salariée

Employeur principal	Adresse de l'employeur	Fonction occupée dans l'organisme	Début	Fin
Hospices Civils de Lyon	3 quai des Celestins	Praticien Hospitalier	11/2006	
Université Lyon 1	8 avenue Rockefeller	medecin attaché	11/2012	10/2013

1.2 Vos activités exercées à titre principal au cours des 5 dernières années

A ne remplir que si différentes de celles remplies dans la rubrique 1.1

Activité libérale

Autre (activité bénévole, retraité, ...)

Activité salariée

2. Vos activités exercées à titre secondaire

2.1 Vous participez ou vous avez participé à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Sont notamment concernés les établissements de santé, les entreprises et les organismes de conseil, les organismes professionnels (sociétés savantes, réseaux de santé, CNPS), les associations de patients.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Organisme (société, établissement, association)	Fonction occupée dans l'organisme	Rémunération	Début	Fin
Assurance Maladie	Membre CRRMP	Au déclarant	07/2011	

2.2 Vous exercez ou vous avez exercé une activité de consultant, de conseil ou d'expertise auprès d'un organisme entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Il peut s'agir notamment d'une activité de conseil ou de représentation, de la participation à un groupe de travail, d'une activité d'audit, de la rédaction d'articles ou de rapports d'expertise.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Organisme (société, établissement, association)	Fonction occupée dans l'organisme	Rémunération	Début	Fin
ANSES	Expert groupe radiofréquences	Au déclarant	09/2011	

2.3 Vous participez ou vous avez participé à des travaux scientifiques et études pour des organismes publics et/ou privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Doivent être mentionnées les participations à des travaux scientifiques, notamment la réalisation d'essais ou d'études cliniques ou pré-cliniques, d'études épidémiologiques, d'études médico-économiques, d'études observationnelles sur les pratiques et prescriptions, etc.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Organisme (société, établissement, association)	Domaine et Type de travaux	Nom du produit de santé ou du sujet traité	Essais ou études cliniques ou précliniques	Type d'étude	Votre rôle	Rémunération	Début	Fin
UMRESTTE	radiofréquence - étude d'exposition	RFPro	Non	Etude monocentrique	Investigateur coordonnateur	Aucune	05/2009	

2.4 Vous avez rédigé un article, intervenez ou êtes intervenu dans des congrès, conférences, colloques, réunions publiques diverses ou formations organisés ou soutenus financièrement par des entreprises ou organismes privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Entreprise ou organisme invitant (société, association)	Lieu et intitulé de la réunion	Sujet de l'intervention / Nom du produit visé	Prise en charge des frais de déplacement	Rémunération	Début	Fin
Club des Jeunes Diabétologues de Langue Française	Evian - Edition 2008 du Club des Jeunes Diabétologues de Langue Française	Travail et Diabète	Oui	Aucune	01/2008	
Vivre les sons	Montalieu-vercieux - Vivre les sons. Montalieu-vercieux: Le centre du son	Le bruit et l'oreille	Non	Aucune	06/2008	
Société française de radioprotection	Grenoble - Effets biologiques et sanitaires des rayonnements non ionisants.	. L'exposition aux ondes électromagnétiques. Mise au point d'un protocole de mesure. (communication affichée)	Non	Aucune	10/2008	
France Telecom Orange Labs RD	Issy les Moulineaux. - Interactions of RF with the human being: State of knowledge. États des connaissances : Les journées annuelles de France Telecom Orange Labs RD	Etude RFPro relative à l'exposition des travailleurs	Non	Aucune	02/2009	
Société de médecine et santé au travail de Lyon	Lyon - Société de médecine et santé au travail de Lyon	Cas particuliers. Surdit� professionnelle.	Non	Aucune	02/2008	
Société de médecine et santé au travail de Lyon.	Lyon - Société de médecine et santé au travail de Lyon.	Etude RFPro. Exposition professionnelle.		Aucune	02/2009	
Société de Médecine du Travail Dauphiné Savoie	Meylan. - Société de Médecine du Travail Dauphiné Savoie;	L'enquête RFPro, une évaluation de l'exposition professionnelle. Téléphonie mobile et santé.		Aucune	02/2009	
INRS	Paris - Colloque "Bruit et vibrations au travail"	Évaluation du risque lié au bruit analyse collective d'audiogrammes.		Aucune	03/2011	
INRS	Paris - Colloque "Bruit et vibrations au travail"	Du travail en centre d'appel : plaintes auditives et explorations audiométriques tonales et vocales.		Aucune	03/2011	
UNSAF	CNIT – Paris La Défense - UNSAF	« Auditory stress disorder » et call center. Mise au point d'un protocole d'évaluation. Poster. Congrès des Audioprothésistes Français 2011.		Aucune	03/2011	
Journées franco suisses de Medecine du travail..	. Fribourg - XXIVe Journées franco suisses de Medecine du travail..	Evaluation de l'exposition professionnelle aux ondes WI Fi.		Aucune	06/2011	
EMC. Toxicologie-Pathologie professionnelle	-	Les cancers professionnels.		Au déclarant	01/2013	
Addict Behav	-	Prevalence of drug use in French seamen.		Aucune	03/2012	

. Hygiène Et Sécurité Du Travail	-	Du travail en centre d'appel : plaintes auditives et explorations audiométriques tonales et vocales		Aucune	03/2011	
Rev Mal Respir 2011	-	[Follow-up after occupational asbestos exposure: terms and devices in foreign].		Aucune	08/2011	
Le point sur Réanimation et urgences. Springer-Verlag France	-	. Risques professionnels du travail en réanimation et urgences		Aucune	01/2010	
Droz J-P, Ray-Coquard I, Peix J-L, eds. Tumeurs malignes rares	-	Tumeurs rares et pathologies professionnelles		Aucune	01/2010	
Int Arch Occup Environ Health	-	Psychoactive substances consumption in French fishermen and merchant seamen.		Aucune	06/2010	
Int Marit Health	-	Alcohol and nicotine dependence in French seafarers.		Aucune	06/2009	
Arch mal prof env	-	Lien entre une exposition professionnelle au trichloroéthylène et le risque de cancer du col utérin, étude exploratoire.		Aucune	04/2009	
Journées franco-suissees de Santé au Travail	Chambéry - XXIII èmes journées franco-suissees de Santé au Travail	De l'utilisation du logiciel AudioGT pour l'analyse collective de la nuisance sonore.		Aucune	06/2009	
Congrès Français d'Acoustique	Lyon - 10ème Congrès Français d'Acoustique	Évaluation de la nuisance acoustique professionnelle par analyse collective du déficit auditif.		Aucune	04/2010	
OTOFORUM	Centre de Congrès Pierre Baudis. Toulouse. - 6e OTOFORUM	. « Audiometry stress disorder » en centre d'appel téléphonique		Aucune	12/2010	
Société de médecine et santé au travail de Lyon	Lyon - Société de médecine et santé au travail de Lyon	De l'évolution et de la rigueur en audiométrie. Communication orale.		Aucune	02/2011	

2.5 Vous êtes inventeur et/ou détenteur d'un brevet ou d'un produit, procédé ou toute autre forme de propriété intellectuelle non brevetée en relation avec le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

3. Activités que vous dirigez ou avez dirigées et qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Le type de versement peut prendre la forme de subventions ou contrats pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versements en nature ou numéraires, matériels, taxes d'apprentissage.

Sont notamment concernés les présidents, trésoriers et membres des bureaux et conseils d'administration.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

4. Participations financières dans le capital d'une société dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Tout intérêt financier : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres ; doivent être déclarés les intérêts dans une entreprise ou un secteur concerné, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de l'établissement, entreprise ou organisme, le type et la qualité des valeurs ou pourcentage du capital détenu.

(Les fonds d'investissement en produits collectifs de type SICAV ou FCP - dont la personne ne contrôle ni la gestion, ni la composition - sont exclus de la déclaration).

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

5. Proches parents salariés et/ou possédant des intérêts financiers dans toute structure, dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Les personnes concernées sont :

- *le conjoint [époux (se) ou concubin(e) ou pacsé(e)], parents (père et mère) et enfants de ce dernier*
- *les enfants*
- *les parents (père et mère)*

Cette rubrique doit être renseignée si le déclarant a connaissance des activités de ses proches parents.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

6. Autres liens d'intérêts que vous considérez devoir être portés à la connaissance de l'InVS

Si besoin, au vu des précisions apportées par l'organisme au présent document-type.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique


7. Si vous n'avez renseigné aucun item après le 1, cochez la case et signez en dernière page

Je n'ai renseigné aucun item après la section 1.

Article L. 1454-2 du code de la santé publique

« Est puni de 30 000 euros d'amende le fait pour les personnes mentionnées aux I et II de l'article L. 1451-1 et à l'article L. 1452-3 d'omettre, sciemment, dans les conditions fixées par ce même article, d'établir ou de modifier une déclaration d'intérêts afin d'actualiser les données qui y figurent ou de fournir une information mensongère qui porte atteinte à la sincérité de la déclaration ».

Fait à Lyon
Le 29/03/2013



Signature obligatoire
(mention non rendue publique)

Les informations recueillies seront informatisées et votre déclaration (à l'exception des informations relatives aux montants déclarés et à l'identité des proches) sera publiée sur le site internet de l'InVS. L'InVS est responsable du traitement ayant pour finalité la prévention des conflits d'intérêts en confrontant les liens déclarés aux objectifs de la mission envisagée au sein de l'InVS.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : dpi-support@invs.sante.fr